



Conseil économique et social

Distr. générale
22 juin 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail en matière de roulement et de freinage

Soixante-treizième session

Genève, 18-20 septembre 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la soixante-treizième session^{1,2}

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 18 septembre 2012 à 9 h 30
au 20 septembre 2012 à 17 h 30

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.

¹ Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grrf/grrfage.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (grrf@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les participants ont accès au système de diffusion électronique des documents (ODS) ouvert au public, à l'adresse suivante: <http://documents.un.org>.

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique (benedicte.boudol@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039), une semaine au moins avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils doivent appeler le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>. Veuillez vérifier le numéro de la salle de réunion à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/meetgen.htm>.

2. Systèmes actifs de freinage d'urgence.
3. Règlements n^{os} 13 et 13-H (Freinage):
 - a) Contrôle électronique de stabilité (ESC);
 - b) Freinage des remorques;
 - c) Attelages automatiques (ACV);
 - d) Formulation plus précise des dispositions;
 - e) Symboles relatifs au freinage dans le Règlement n^o 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs);
 - f) Autres questions.
4. Règlement n^o 55 (Pièces mécaniques d'attelage).
5. Freinage des motocycles:
 - a) Règlement n^o 78;
 - b) Règlement technique mondial n^o 3.
6. Règlement n^o 90 (Garnitures de frein assemblées de rechange).
7. Pneumatiques:
 - a) Règlement technique mondial sur les pneumatiques;
 - b) Règlements n^{os} 30 et 54 (Pneumatiques);
 - c) Règlement n^o 106 (Pneumatiques pour véhicules agricoles);
 - d) Règlement n^o 117 (Pneumatiques – Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur le mouillé);
 - e) Autres questions.
8. Questions diverses.

II. Annotations

L'ordre du jour annoté sera publié avant la session (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2012/15/Add.1).
